

Capital et travail

Victor Levant, René Laperrière, S. J. Noumoff and Jean Boivin

Volume 33, Number 4, 1978

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/028919ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/028919ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Levant, V., Laperrière, R., Noumoff, S. J. & Boivin, J. (1978). Capital et travail. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 33(4), 705–708. <https://doi.org/10.7202/028919ar>

Article abstract

La recension de l'ouvrage *Capital et travail* de Victor Levant préparée par Jean Boivin et publiée dans R.I. vol 33, no 2 a donné lieu à une réaction. Respectant le désir de l'auteur, nous publions dans son intégrité la lettre qu'il nous a adressée. Nous publions de plus les remarques des professeurs Laperrière et Noumoff ainsi que la réplique de Jean Boivin.

National Education Association, « Checklist for Selecting and Evaluating U. S. History Textbooks », N.E.A., 1973.

National Education Association, « How Fair Are Your Children's Textbooks? », N.E.A., Publication 385-11706, n.d.

Nova Scotia Human Rights Commission, *Textbooks Analysis Nova Scotia*, Halifax, 1974.

DIALOGUE

CAPITAL ET TRAVAIL

La recension de l'ouvrage Capital et travail de Victor Levant préparée par Jean Boivin et publiée dans R.I. vol 33, no 2 a donné lieu à une réaction. Respectant le désir de l'auteur, nous publions dans son intégrité la lettre qu'il nous a adressée. Nous publions de plus les remarques des professeurs Laperrière et Noumoff ainsi que la réplique de Jean Boivin.

Cher Monsieur,

C'est avec plaisir que j'ai pris connaissance de la critique du livre *Capital & Travail* publié par votre revue. Cependant, j'ai été frappé par son ton, son caractère et son contenu.

Je présume que vos lecteurs sérieux réalisent que l'injure, l'insinuation et l'attaque personnelle sont des pauvres substituts pour des arguments logiques, des opinions rationnelles ou des faits révélateurs.

Ce que me concerne sont les inexactitudes concernant le contenu du volume. Pour illustrer mon point, voyons, comme exemple, ces lignes de M. Jean Boivin:

« Il (Victor Levant) passe cependant sous silence le militantisme des syndicats industriels du COI ainsi que d'autres conflits comme ceux des employés du rail, des débardeurs, etc. pour mieux vendre l'idée que, par définition, le syndicalisme international ne peut que pratiquer l'Aplaventrisme devant le Capital. »

Premièrement, je parle des syndicats industriels et militants du COI: les Mineurs unis d'Amérique aux pages 20-32, 118, 180 et 192; les Ouvriers unis du textile d'Amérique aux pages 192, 203 et 220; l'Union internationale des ouvriers de la mine, du laminage et de la fonderie aux pages 176, 192, 193 et 213; les Travailleurs unis de l'automobile d'Amérique aux pages 192 et 203; et le Comité organisateur des travailleurs de l'acier à la page 192. En fait je souligne que ces syndicats industriels était expulsés du COI en 1939 *précisément* à cause de leur militantisme.

Deuxièmement, j'avance nulle part l'idée que, par définition, les syndicats internationaux ne peut que pratiquer l'aplaventrisme devant le Capital. J'analyse le mouvement syndical selon son idéologie et sa pratique, et pas selon le lieu des

sièges sociaux. A part des syndicats du COI déjà cités plus haut je commente d'une façon positive d'autres syndicats internationaux comme les Ouvriers unis de l'électricité, radio et de la machinerie aux pages 213, 217-220, ou des actions du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique aux pages 193 et 203, l'Union des ouvrier unis du caoutchouc et les Metallurgistes unis d'Amérique à la page 203.

Troisièmement, je parle de la grève du rail, mais peut-être pas de celle dont M. Boivin aimerait entendre parler. Celle que j'analyse est passé en août 1950. Il fut une grève exemplaire dirigeait par des ouvriers révolutionnaires afin de miner l'effort impérialiste en Corée — une grève écrasé par le Parlement canadien avec la collaboration des dirigeants du CCT et du CTMC.

Oui, nous sommes tres loin du résumé de Jean Boivin. Comment donc expliquer sa lecture et sa critique? Aveuglement idéologique? Faiblesse méthodologique? « Manque d'éthique professionnelle » aux dires de M. Boivin? Ignorance du COI? Confusion entre syndicats internationaux et syndicats d'affaires? Lecture trop rapide des 75 pages du chapitre sept? Ou peut-être manquait-il des pages à sa copie?

CEGEP JOHN ABBOT COLLEGE

VICTOR LEVANT
Professeur des Sciences Humaines

De l'avis des soussignés, le commentaire que publiait la revue *Relations Industrielles*, dans son dernier numéro (vol. 33, no. 2), sous la plume du professeur Jean Boivin, ne rend pas justice à l'auteur de l'ouvrage CAPITAL & TRAVAIL, et mérite d'être critiqué à plusieurs points de vue.

Sur le fond d'abord. Le commentateur a procédé à des simplifications qui faussent les perspectives et effacent les nuances du texte. Comment prétendre en effet que « l'auteur s'évertue à démontrer qu'à l'exception des syndicats destinés à renverser le système capitaliste, *tous* les syndicats internationaux nord-américains ainsi que les syndicats catholiques ne *sont* en fait que des syndicats de boutique déguisés », que « *par définition*, le syndicalisme international ne peut que pratiquer l'aplaventrisme devant le Capital », et que « l'auteur conclut que doivent être considérés comme syndicats de boutique « les syndicats qui respectent la légitimité de l'autorité du Capital ou endossent l'inégalité sociale ». » Pourtant, l'auteur s'est expliqué clairement, dans son introduction, et sa conclusion, en soulignant notamment qu'il ne fallait pas confondre la forme et l'essence du syndicalisme de boutique. Ce qu'il a démontré, c'est que les organisations syndicales nord-américaines, dans leur ensemble, ont intériorisé l'idéologie du syndicalisme de boutique, telle que développée au début du siècle, une idéologie fondée sur la collaboration de classes.

Le recenseur ne semble pas apprécier la sélection d'évènements effectués par l'auteur pour démontrer cette thèse. C'est son droit; mais cela ne l'autorise pas à conclure hâtivement que l'auteur « passe sous silence le militantisme des syndicats industriels du COI ainsi que d'autres conflits... » : le chapitre septième regorge de références au militantisme des syndicats tant internationaux que catholiques, même après 1936 (pages 190, 192, 194, 203, 204, 213, 218, 220, 222). En s'arrêtant au troisième chapitre du livre pour dénoncer l'omission des faits qui sont abondamment traités plus loin, le commentateur a commis une erreur méthodologique: il eût été sans doute mieux avisé de critiquer le plan, la pré-

sentation de l'ouvrage, après l'avoir recensé en entier. Autre faiblesse méthodologique d'en appeler à « la réaction des dirigeants québécois des métaux et des ouvriers de l'automobile » face à une « accusation » qui n'est en fait qu'une interprétation du recenseur à propos de ces mêmes organisations syndicales.

Commentant les appendices consacrés à la F.C.A.I., le recenseur n'accepte pas que l'auteur « refuse d'avancer que la disparition de la FCAI est *peut-être due, entre autres choses*, à l'efficacité des amendements apportés au Code du travail en 1969 ». Cette critique peu démonstrative porte à faux, puisque l'auteur s'était déjà expliqué sur l'efficacité relative de ces amendements dans son chapitre sixième (pages 145-146) qu'il complète par des données fournies en appendice. Nous ne relèverons pas par ailleurs les nombreuses allusions et citations hors contexte qui donnent une impression faussée du contenu de l'ouvrage commenté.

Mais là où le commentaire du professeur Boivin nous paraît éminemment criticable, c'est lorsqu'il adopte, dans une revue à prétentions scientifiques, un style polémique qui joint l'insinuation à l'injure, pour attaquer la compétence et la probité d'un collègue. En accusant l'auteur de faiblesses méthodologiques, de grossières simplifications, et en mettant en doute le sérieux et le caractère scientifique de son analyse, le commentateur s'exposait tout au plus à ce qu'on lui demande une démonstration plus convaincante à partir d'une méthodologie plus serrée, et une certaine modestie intellectuelle consistant à reconnaître ses propres préjugés.

Il est évident que le professeur Boivin n'aime pas les thèses de l'auteur, et personne ne lui demande d'y adhérer ou de les défendre. De là à accuser l'auteur de « malhonnêteté intellectuelle » et de « manque d'éthique professionnelle indigne de quelqu'un qui se dit universitaire », de cynisme, de dissimulation, de supercherie, et de propagande, il y a une marge qu'un critique qui recherche l'objectivité ne franchirait qu'avec la plus extrême circonspection et après s'être assuré de la qualité scientifique de ses analyses, faute de quoi il se mérite pour lui-même les reproches dont il accable autrui.

L'ouvrage du professeur Levant constitue, à notre avis, une analyse sérieuse et bien documentée d'un phénomène méconnu, le syndicalisme de boutique nord-américain, et de son idéologie. Sans nécessairement souscrire à toutes les opinions de l'auteur, nous croyons que cet ouvrage fait avancer valablement la connaissance et la compréhension de cette forme de syndicalisme et de son idéologie. À ce titre, le livre de Victor Levant, *Capital et Travail*, mérite d'être réhabilité dans l'opinion des lecteurs de la Revue Relations Industrielles.

RENÉ LAPPERRIÈRE, professeur
Département de sciences juridiques
Université du Québec à Montréal

Prof. S.J. NOUMOFF
Acting Director
Centre for East Asian Studies
Mc Gill University

Je crois que Messieurs Laperrière et Noumoff confirment ma prétention à l'effet que le livre *Capital et Travail* considère tous les syndicats, sauf ceux destinés à renverser le système capitaliste, comme des syndicats de boutique déguisés lorsqu'ils affirment que, « selon l'auteur, les organisations syndicales nord-américaines, dont leur ensemble, ont *intériorisé* l'idéologie du syndicalisme

de boutique, telle que développée au début du siècle, une idéologie fondée sur la collaboration de classe». Le mot-clé pour MM. Laperrière et Noumoff étant «idéologie» alors que quant à moi il s'agit du verbe «intérioriser». Nous sommes donc tous d'accord sur le message central de ce livre de Victor Levant.

Je reconnais avec ces derniers que l'auteur rapporte des grèves effectuées par les syndicats catholiques et les syndicats affiliés aux unions internationales internationales après l'année 1936. J'avais donc effectivement sous estimé cette contribution du volume. Cependant, lorsque l'auteur affirme, en parlant de la *Loi des relations ouvrières de 1944*, que «l'accréditation était devenue l'arme du capital pour maintenir sa domination sur le mouvement syndical» (p. 207) ou encore «cela voulait dire, l'intégration progressive des syndicats à l'appareil d'État» (p. 200), il omet de mentionner que ce sont les syndicats de l'époque qui avaient réclamé à grands cris cette législation. Cet exemple, je le crois assez évident pour résumer la démarche du volume qui consiste à insister essentiellement sur certains faits pour donner une image déformée ou incomplète de la réalité, image qui évidemment se doit d'être conforme à l'idéologie de l'auteur et non pas à ce que les syndicats eux-mêmes réclamaient ou faisaient.

Il est un fait que j'avais passé sous silence dans la recension et qu'il est bon de rectifier. Il est vrai qu'après la seconde guerre mondiale et avec le début de la guerre froide entre les deux blocs capitalistes et communistes, les syndicats de classe (entendre dirigés par des communistes) ne pouvaient pas être accrédités et ce tant aux États-Unis avec les amendements Taft-Hartley qu'au Québec. C'était l'époque de la «chasse aux sorcières» des deux côtés de la frontière. Par contre, et en dépit du texte de loi au Québec, je serais curieux de savoir combien de syndicats ont perdu leur accréditation pour ce motif. D'ailleurs, l'accréditation n'était même pas nécessaire, à cette époque, pour qu'un syndicat puisse exister et négocier des conventions collectives. C'est pourquoi, je trouve nettement exagéré d'affirmer que tous les syndicats accrédités doivent être assimilés à des syndicats de boutique. J'en profite, par contre, pour rappeler à Messieurs Laperrière et Noumoff qu'il y a sans doute bien peu de pays qui sont devenus satellites de l'URSS au sortir de la guerre où l'on a continué de tolérer une forme de syndicalisme autre que celle du syndicalisme d'État.

D'un autre côté, les défenseurs du livre de Victor Levant me reprochent un manque de rigueur méthodologique tout en louant évidemment celle de l'auteur. À titre d'exemple, ils soulignent que contrairement à ce que j'ai avancé, l'auteur a vraiment tenu compte des amendements apportés par le législateur québécois au *Code du travail* en 1969, amendements qui visaient à rendre la vie plus difficile aux syndicats de boutique. Ils vont même jusqu'à appuyer leur prétention sur les données fournies en appendice du volume. Qu'en est-il vraiment? Sur les 80 cas de décisions de commissaires ou d'enquêteurs du travail rapportés dans cet Appendice, 73 datent de la période antérieure à 1970 et le plus récent date de 1971! Pourtant, le livre a été édité en 1978.

Enfin, on me reproche le style polémique de ma recension. Je ne m'en cache pas. Cependant, comme le livre est lui-même écrit dans un style polémique, j'ai cru qu'il appelait une recension du même ordre.

Quant à la réhabilitation que Messieurs Laperrière et Noumoff veulent faire du livre de Victor Levant aux yeux des lecteurs de la revue *Relations industrielles*, je laisse à ces derniers le soin de s'en faire une idée eux-mêmes. Ils en seront après tout les meilleurs juges.